



## COMMENT INTERROGER DES PERSONNES ATTEINTES DE TSAF ?

Ces personnes ont des capacités de compréhension, de raisonnement et de mémorisation altérées. Elles sont très influençables, ont tendance à acquiescer et à affabuler, pour « faire plaisir » et rentrer plus vite chez elles.

### À FAIRE

#### Mener l'interrogatoire au plus tôt

(avant qu'elles oublient les faits) et dans un endroit calme

#### Poser des questions simples, concrètes

(où, quand, qui, quoi) et ouvertes

#### Faire reformuler

par la personne ce qu'elle a compris de l'échange

#### Mettre en situation

Par exemple : faire dessiner, schématiser

#### Interroger des aidants

(professionnels ou proches) connaissant bien la personne

#### Avoir une attitude neutre, et non amicale

#### Écrire les heures et lieux de rendez-vous

et les rappeler par téléphone ou sms

### À ÉVITER

#### Faire des suggestions ou des scénarios

(avec réponses par oui ou par non)

#### Poser plusieurs questions en même temps

#### Demander d'expliquer le pourquoi ou le comment

## QUELLES SANCTIONS PRIVILÉGIÉES ?

Le diagnostic d'un TSAF ne signifie pas à lui seul que l'individu est inapte à subir un procès. Étant donnée la variabilité des atteintes possibles, la responsabilité individuelle, la capacité à subir un procès et donc à se défendre doivent être évaluées au cas par cas.

L'emprisonnement est une solution inadaptée : peu d'effet correctif, risque de victimisation, relations délétères et mise à mal des réseaux de soutiens à l'extérieur.

Les alternatives à la prison sont plus efficaces et préviennent le risque de victimisation et de récidive.

Elles peuvent prendre la forme de :

- Déjudiciarisation (privilégier des alternatives à une réponse qui ne serait que judiciaire)
- Justice réparatrice
- Justice thérapeutique plutôt que punitive
- Peines de sursis : à éviter dans le cas des TSAF

Si l'emprisonnement est envisagé, il nécessitera des aménagements :

- peines courtes et périodes de répit
- maintien de la sociabilité
- présence d'un référent TSAF dans l'institution
- programmes dédiés et vie organisée.

## COMMENT ÉVITER LA RÉCIDIVE ?

Pour éviter la récidive, il faut créer un **environnement très structuré** et stable autour de la personne atteinte de TSAF : les professionnels de police et de justice doivent s'assurer de la disponibilité d'un aidant jouant le rôle de « cerveau externe », qui peut être un proche ou un travailleur social.

Cette supervision doit permettre :

- de définir une routine quotidienne (quand se lever, quand manger, comment occuper ses journées...)
- de définir des règles de gestion de l'argent
- de s'assurer que la personne pourra honorer ses rendez-vous avec les professionnels de police et de justice.

### Vivre avec le SAF

Association nationale de familles concernées par les Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Foetale

Contactez-nous !

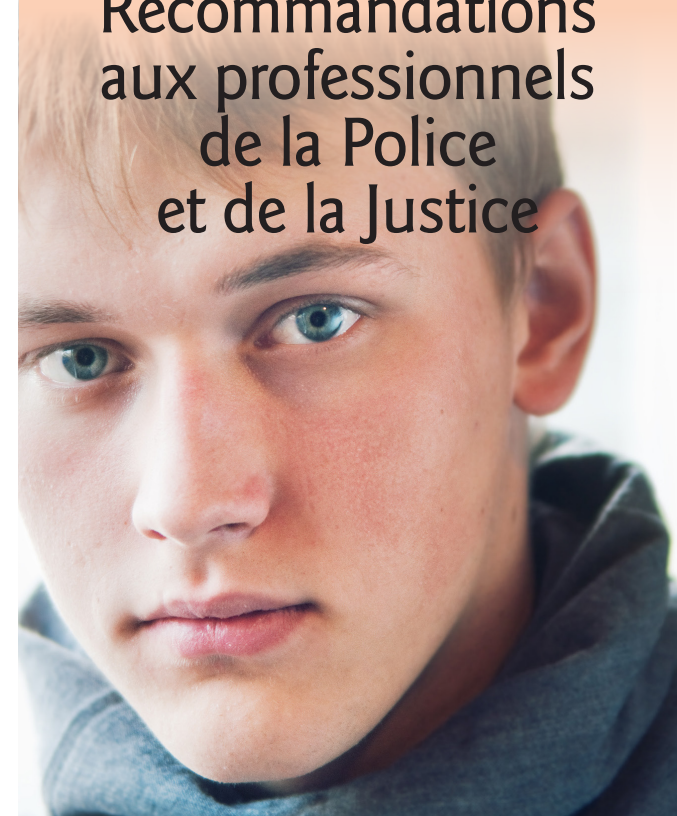
vivreaveclesaf@sfr.fr  
www.vivreaveclesaf.fr  
Facebook : Vivre avec le Saf  
Crédits : Thinkstock & AdobeStock

Avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie



# Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Foetale | TSAF

## Recommandations aux professionnels de la Police et de la Justice



# VIVRE AVEC LE SAF

Information pour les professionnels de la Police et de la Justice

# SAF & TSAF QU'EST CE QUE C'EST ?

Les Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF) sont des troubles du neurodéveloppement présents chez des personnes dont la mère a consommé de l'alcool pendant la grossesse.

Ils regroupent :

## SAF LE SYNDROME D'ALCOOLISATION FŒTALE

forme syndromique la plus grave, caractérisée par des anomalies physiques et des troubles cognitifs et comportementaux. Il est visible dès la naissance.

## TSAF-NS LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'ALCOOLISATION FŒTALE NON SYNDROMIQUES

caractérisés par des troubles cognitifs et comportementaux, mais sans anomalies physiques visibles.

Les principaux troubles sont une mauvaise mémorisation, des difficultés d'attention et d'apprentissage, l'impulsivité, une mauvaise maîtrise du temps et de l'argent et l'incapacité à planifier et à exécuter les actions.

**Les TSAF sont la première cause de handicap mental non-génétique en France avec environ 1% de la population affectée, soit 8000 naissances chaque année, dont au moins 800 porteurs du SAF.**

## QUELLE CORRÉLATION ENTRE TSAF ET DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE ?

### Les TSAF peuvent engendrer :

- des comportements inadaptés et dangereux (consommation de drogue, d'alcool, comportements sexuels inadaptés).
- un risque accru de comportement délinquant et de victimisation.
- une tendance à récidiver : difficulté à percevoir les conséquences de ses actes pour soi et pour les autres, à tirer les leçons d'erreurs passées et à contrôler ses pulsions.

### Quelques chiffres :

- 60 % des adultes TSAF (non diagnostiqués) ont déjà eu des problèmes avec la loi (Streissguth et al. 2004, USA)
- Les jeunes atteints de TSAF risquent 19 fois plus de connaître un épisode d'incarcération (Popova et al. 2011, Canada)
- 95% des personnes atteintes de TSAF qui ont des démêlés avec la justice commettent leur premier délit avant 20 ans. (J. Brown et al. 2015, Canada)

## COMMENT ASSURER UN TRAITEMENT JUSTE ET EFFICACE ?

- En **informant** les professionnels et en formant des référents TSAF au sein des institutions
- En **repérant** les personnes atteintes de TSAF et en les orientant vers un diagnostic le cas échéant
- En adaptant les techniques d'**interrogatoire** utilisées pour établir les faits
- En adaptant les **sanctions** (justice réparatrice et thérapeutique plutôt que punitive) et en favorisant les alternatives à l'emprisonnement
- En **supervisant** afin que la personne bénéficie d'un environnement stable et très encadré pour limiter les récidives

INFORMER

REPÉRER

INTERROGER

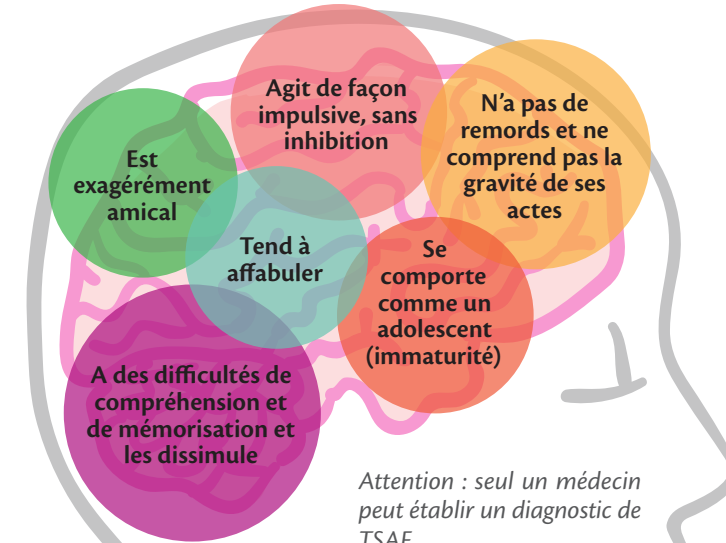
SANCTIONNER

SUPERVISER

## COMMENT REPÉRER UNE PERSONNE ATTEINTE DE TSAF ?

L'absence de signes physiques visibles est le principal obstacle à la suspicion d'un trouble.

Les comportements suivants sont des signaux d'alerte :



## INTERROGATOIRE ET PROCÈS

Les personnes atteintes de TSAF ne peuvent pas être interrogées ni subir un procès dans les conditions habituelles. Comme d'autres porteurs de troubles neurocognitifs, ils ont besoin d'adaptation car ils ont tendance à :

- être impulsifs
- ignorer le caractère répréhensible de leurs actes
- avoir du mal à raconter les faits (problèmes de mémoire et de logique)
- affabuler
- dissimuler leurs difficultés de compréhension
- être très influençables
- avoir des difficultés à respecter les conventions sociales (comportement inapproprié).

Sans adaptation du parcours, ces personnes courent le risque d'être considérées à tort comme désinvoltes et/ou de **faire de faux aveux**.